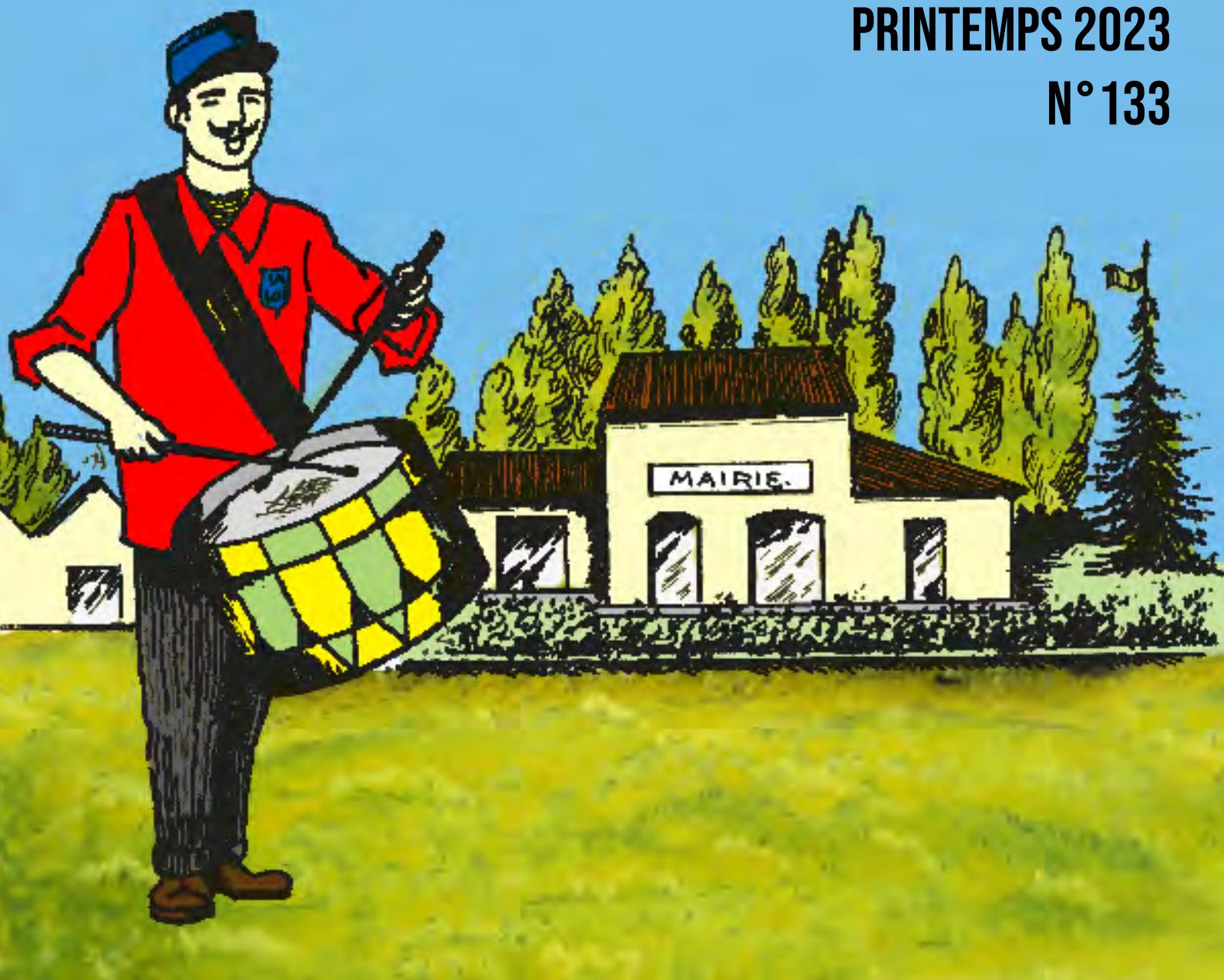


Bulletin Municipal d'information de  
**SAINT EUTROPE DE BORN**

**PRINTEMPS 2023**  
**N° 133**



Publié trimestriellement par le Conseil Municipal en collaboration  
avec les Associations de la commune

page 3	<b>Informations municipales</b>
pages 4 à 7	Le mot du Maire
page 8	Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/12/22
pages 9 à 17	Tableau délibérations Conseil Municipal du 28/02/23
page 18	Informations diverses
	Espace Numérique

	<b>Informations associatives</b>
page 19	La Diane - Le Club de la Bonne Humeur
page 20	Les Amis de la Fraîche Gardonne - Les Saltimbranques
page 21	Le Comité des Fêtes
page 22	Association des Parents d'Elèves

	<b>Échos des écoles</b>
page 23 à 25	École de St Vivien
page 26	École de Montaut

	<b>Jeux - Activités</b>
pages 27 à 29	Jeux Adulte - Activité Enfant
page 30	Solutions jeux
page 31	Recettes

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30
13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30

**POUR CONTACTER LA MAIRIE**  
**05 53 36 03 82 ou 09 65 13 04 08**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## *Le Mot du Maire*

---

2023, début d'année difficile pour tous les ménages, l'inflation est galopante et l'énergie a atteint des augmentations jamais connues.

Dans ce contexte, la commune est aussi impactée et étudie des solutions pour limiter les charges sur le long terme :

- Passage de l'éclairage public en led
- Isolation des bâtiments communaux (logements, école...)

Le début d'année est aussi marqué par l'arrivée de deux agents : un au service technique et le second au sein de l'espace numérique en remplacement de ceux ayant pris une disponibilité.

Suite à une réorganisation, l'espace numérique vous accueillera tous les matins pour vos démarches administratives.

Le printemps prenant de l'avance, les agents techniques profitent de ces belles journées pour commencer l'entretien des parcs et la taille des haies.

**Jocelyne COLLIANDRE,**  
Maire

# COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE -BORN

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

### DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.2022

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Absents(es)	5
Procuration(s)	3

**PRESENTS** : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - HUGOU D. - MIQUEL F. - PERRY JL.  
Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. - SIREY P. - TORNIER E.

**PROCURATIONS** : CAZEILS G. à TORNIER E. - FRECHEVILLE M. à COLLIANDRE J. - JACQUET C. à BARRET C.

**ABSENTS** : FRACHISSE N. - MOURMANNE V.

**Secrétaire de séance** : SIREY P.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2022/51
	Nomenclature	7.3

#### Emprunt rénovation et extension de l'école de St Vivien :

Madame le Maire informe les élus des différentes consultations effectuées auprès des organismes bancaires pour la réalisation de la rénovation et extension de l'école de St Vivien.

Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre dernier fixant les conditions de souscription d'un prêt.

M. PERRY Jean-Luc indique que plusieurs banques ne répondaient pas aux critères de durée et de taux fixe.

Il présente les dossiers retenus et les élus sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition de financement de la Banque Populaire dans les conditions suivantes :

- Montant : 450 000 €
- Durée : 240 mois
- Taux : 3.20 %
- Périodicité : trimestrielle
- Echéance : constante
- Frais de dossiers : 900 €
- IRA : tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8 % du montant remboursé.

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Votants : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2022/52
	Nomenclature	1.1.1

### Lancement de l'appel d'offres concernant la rénovation et extension de l'école de St Vivien :

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2021-054 portant sur le choix de l'architecte concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de l'école de St Vivien, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de lancer une consultation d'appel d'offres pour la rénovation et l'extension de l'école de St Vivien, en procédure adaptée au mois de janvier pour un commencement des travaux en avril. Le montant de ces travaux est estimé à 632 300 € HT.

Elle rappelle que la mission de maître d'œuvre, mission de base avec Ordonnancement, Pilotage et Coordination des travaux (OPC) a été obtenue par Bonheure Architecture.

Le pouvoir adjudicateur se chargera de la publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la rénovation et l'extension de l'école de St Vivien, pour un montant de travaux estimé à 632 300 € HT.
- Dit que la commission d'appel d'offres sera chargée, en collaboration avec le maître d'œuvre de l'examen des offres.
- Précise que la dépense pour la réalisation de ce projet sera prévue au budget primitif 2023.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2022/53
	Nomenclature	7.5

### Subvention exceptionnelle pour une sortie pédagogique - Lycée Marguerite Filhol de Fumel :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande d'aide exceptionnelle relative à un séjour pédagogique intitulé « De Fumel à Paris, rendre citoyen nos lycéens et élargir leur culture générale » pour deux élèves fréquentant le lycée Marguerite Filhol de Fumel et domiciliés sur le territoire de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle concernant la sortie pédagogique programmée par le lycée de Fumel pour les deux élèves domiciliés sur le territoire de notre commune.
- Propose une aide de 50 € par élève qui sera versée directement dans les caisses du Lycée Marguerite Filhol de Fumel.
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2022/54
Municipal	Nomenclature	7.10.3

**Report de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2024 :**

Vu la délibération n°2022-30 du 14/06/2022 concernant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023,

Considérant que l'état de l'actif de la commune doit être repointé et apuré avant le changement de nomenclature afin d'obtenir une correspondance avec la Trésorerie, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de reporter cette mise en place au 01/01/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le report de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2024.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2022/55
Municipal	Nomenclature	7.2

**Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement :**

Mme le Maire rappelle le contexte et l'évolution législative concernant la taxe d'aménagement (TA) et la date limite du 31 décembre 2022 pour définir la répartition des parts de la TA au sein du bloc communal et de la valider par délibération concordante entre communes et EPCI.

Depuis 2010 et la mise en place de la taxe d'aménagement, la possibilité est donnée pour les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement de la reverser à l'EPCI.

Mme le Maire indique que l'EPCI, lors de son conseil communautaire du 1er décembre 2022, a approuvé les modalités de reversement suivantes :

- Commune de La Sauvetat sur Lède : 100 % de la TA issue de la ZA Taberne ;
- Commune de Villeréal : 100 % de la TA issue de la ZA Caillou ;
- Commune de Monflanquin : 40 % de la TA issue des ZA Lidon et ZA Piquemil ;
- Autres communes : 0 % de la TA.

Considérant que sur la commune de Saint-Eutrope-de-Born, l'EPCI ne porte aucun équipement public de ce type, Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

==> à hauteur de 0 % du produit de la taxe d'aménagement pour la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord ;

- Charge Mme le Maire de notifier cette décision au Président de l'EPCI.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2022/56
Municipal	Nomenclature	8.4

## Délibération approuvant l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune :

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges «*ad hoc*» dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à six heures dès que les horloges astronomiques seront installées.
- Charge Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### Communications diverses:

#### • Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Madame le Maire rappelle la sollicitation effectuée auprès des élus concernant les différents rôles et missions à attribuer pour réactualiser le PCS.

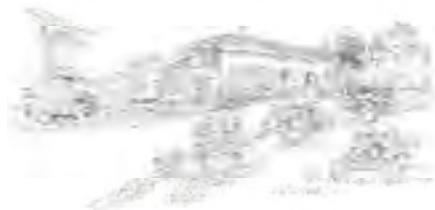
Les élus se positionnent et demandent que leur soit communiqué un récapitulatif avec des fiches d'interventions.

#### • Espace numérique :

Mme le Maire informe les élus du départ en disponibilité de l'agent en charge de l'espace numérique au 1er février 2023.

Elle indique que de ce fait, les cours d'informatique ne reprendront pas en début d'année et qu'il est prévu une réorganisation des services.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*



**MAIRIE DE SAINT-EUTROPE-de-BORN**  
-47210-

Mairie - Tél : 05.53.36.03.82

E-mail : steutropedeborn@collectivite47.fr

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023**

N°	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2023/01	Extension et rénovation école de St Vivien : demande complémentaire de subvention	Approuvée
2023/02	Extension et rénovation école de St Vivien : Choix des entreprises	Approuvée
2023/03	Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Approuvée
2023/04	Approbation du rapport de la CLECT relatif aux flux financiers et fiscaux concernant la voirie	Approuvée
2023/05	Révision libre des Attributions de Compensation	Approuvée

A Saint-Eutrope-de-Born, le 02/03/2023

Pauline SIREY  
Secrétaire de séance

Jocelyne COLLIANDRE  
Maire



# INFORMATIONS DIVERSES

## COMMEMORATION DU 8 MAI 2023

Les habitants de la commune sont cordialement invités à la  
**Commémoration de l'Armistice**

**le Lundi 8 mai 2023 à partir de 11 h 30  
au Monument aux Morts à Saint-Vivien**

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les personnes concernées par l'obligation de **recensement militaire** de la **2<sup>ème</sup> période de l'année 2023** sont les **jeunes filles et garçons nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2007**.

**Les inscriptions** doivent se faire **en Mairie avant le 30 juin 2023**.

## SECHERESSE 2022



Communiqué de Presse du 16 février 2023

Calamité agricole – Sécheresse de l'année 2022  
Pertes de récoltes sur prairies, parcours herbacés  
et autres fourrages

Le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 18 janvier 2023 a reconnu le caractère de calamité agricole suite à la sécheresse de l'année 2022 sur toutes les communes du département à l'exception de Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Fumel, Gavaudun, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lemance et Sauveterre-la-Lemance pour les pertes de récoltes sur prairies, parcours herbacés et autres fourrages.

Le seuil d'éligibilité de 13% de perte de produit brut a été abaissé à 11% ce qui permet à davantage d'agriculteurs d'être éligibles. Par ailleurs, le Gouvernement a relevé, pour la première fois en matière de calamités agricoles sur la sécheresse, le taux d'indemnisation de 28 à 35%.

==> La télédéclaration est accessible du **15 février au 30 mars 2023** inclus sur TELECALAM via le site :  
<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

==> Les conditions d'éligibilités, les modalités de dépôt des demandes et un guide d'aide à la télédéclaration sont précisés sur le site des services de l'État.

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/les-calamites-agricoles-a265.html>

Le service d'économie agricole peut être contacté pour toute information complémentaire :

– par mail : [ddt-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr)

– par téléphone : 05.53.69.34.67 ou 05.53.69.34.66 ou 05.53.69.34.64

# SERVICE DES IMPOTS

## INDEMNITE CARBURANT

DERNIERS JOURS

Date limite

**31 MARS**

**2023**

**Vous utilisez votre véhicule  
pour aller travailler ?**



Pensez à faire la demande de votre

**Indemnité carburant de 100 €\***

*\* Sous conditions de ressources*

Il suffit de préciser:

- votre état civil
- votre numéro fiscal
- l'immatriculation de votre véhicule et le numéro de formule qui figure sur la carte grise

sur le site:  
[www.impots.gouv](http://www.impots.gouv)

Vous avez besoin d'aide?  
L'espace numérique peut vous aider  
pour effectuer ces démarches

**Vous êtes propriétaire  
d'une résidence principale ?  
D'une résidence secondaire ?  
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## NOUVELLE OBLIGATION DE DECLARATION POUR LES PROPRIETAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

Tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements

**avant le 30 juin 2023**

sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Démarche obligatoire**  
**pour tous les propriétaires, usufruitiers,**  
**Sociétés Civiles Immobilières (SCI)**



En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

# REDEVANCE DECHETS

## EN 2023

Communiqué de presse



Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de Communes

Contact :

Siège administratif : 1 rue des Cannelles –  
47150 Monflanquin

Accueil au 05.53.49.55.80

ou [contact@ccbastides47.com](mailto:contact@ccbastides47.com)

## LE COÛT DE LA REDEVANCE DÉCHETS EN 2023

Lors du dernier conseil communautaire, un état des lieux sur la gestion des déchets et sur le fonctionnement du service environnement de la Communauté de Communes, a été fait.

Comme il a été indiqué aux élu.es de la CCBHAP, le budget du service environnement augmente de façon significative.

En effet, tant la partie en régie (collecte des bacs, gestion des déchèteries et nettoyage des points d'apports gérés par les agents de la CCBHAP) que la partie en prestation (collecte des colonnes et transport des bennes de déchèteries par un privé) sont touchées par l'inflation.

De plus, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, appliquée par le Gouvernement, sur l'enfouissement du tout-venant/encombrant et des ordures ménagères) augmentera de 7 € par tonne de déchets enfouis en 2023. Elle passera de 45€ par tonne à 52€ par tonne.

Heureusement les efforts des administrés, suite à la mise en place des 12 dépôts, ont été déterminants. Les tonnages d'ordures ménagères collectés ont de nouveau baissé de façon significative.

Du fait des efforts fournis, la hausse sera plus légère. L'augmentation tarifaire a été présentée aux conseillers communautaires dans le détail le 1er décembre 2022. Selon nos estimations, l'augmentation tarifaire à prévoir sera d'environ 5,5% à compter de janvier 2023.

Il faut souligner que l'augmentation aurait été de plus de 10% sans l'engagement des administrés.

Nous vous demandons de communiquer ce message aux habitant.es pour les encourager à maintenir cet effort collectif qui nous permet de maîtriser les augmentations de tarif du service.

Veillez découvrir la grille tarifaire ci-dessous :  
La grille est également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

## Grille tarifaire 2023

### TARIFS - USAGERS AVEC BADGE

USAGERS	ABONNEMENT ANNUEL TTC*** (1)	NBRE DE DÉPÔTS INCLUS DANS LE FORFAIT*	MONTANT DU FORFAIT ANNUEL TTC*** (2)	MONTANT PART FIXE ANNUELLE TTC*** (1+2)	COÛT DU DÉPÔT SUPPLÉMENTAIRE ** TTC***
Particuliers	138,26 €	12	33,92 €	172,18 €	2,83 €
Professionnels		-	-	138,26 €	
Professionnels Bâtiment et espaces verts		12	33,92 €	172,18 €	
Associations avec activité pro.	-	-	-	-	
Associations sans activité pro.	-	-	-	-	
Gîtes et résidences secondaires	138,26 €	8	22,62 €	160,88 €	

\* Pour tambours de 30 L : 20 dépôts forfaitaires

\*\* Pour tambour 30 L : coût du dépôt supplémentaire : 1,69 € TTC

\*\*\* Taux de la TVA : 10 %

### TARIFS - USAGERS AVEC BAC

VOLUME DU BAC	ABONNEMENT ANNUEL PAR BAC TTC*** (1)	NBRE DE LEVEES INCLUSES DANS LE FORFAIT*	COÛT DES LEVÉES INCLUSES TTC*** (2)	MONTANT PART FIXE ANNUELLE TTC*** (1+2)	COÛT DE LA LEVEE SUPPLÉMENTAIRE TTC***
120 L	174,96 €	12	28,78 €	203,73 €	2,40 €
240 L	349,90 €	12	57,42 €	407,32 €	4,79 €
360 L	524,84 €	12	86,20 €	611,04 €	7,18 €
660 L	962,23 €	12	158,00 €	1 120,23 €	13,17 €
770 L	1 122,59 €	12	184,40 €	1 307,00 €	15,37 €

\* Abonnement annuel par bac

\*\*\* Taux de la TVA : 10 %

Coût du dépôt : 2,83 €\*\*\*

L'abonnement sera proratisé en fonction de l'utilisation du service (utilisateurs professionnels saisonniers).

En cas d'abonnement avec un bac proratisé : tarif de 110 € TTC\*\*\* supplémentaire pour l'accès au service toute l'année.

### TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS EN DECHETERIE

	COÛT AU M <sup>3</sup> TTC***
DECHETS VERTS	7,70 €
TOUT VENANT/ ENCOMBRANTS	17,60 €
BOIS TRAITÉ	17,60 €
GRAVATS	4,40 €

\*\*\* Taux de la TVA : 10 %

Minimum facturé à chaque dépôt : 1 m<sup>3</sup>

### AUTRES TARIFS

- Badge supplémentaire ou non restitué : 3,60 € TTC (TVA en vigueur 20%)
- Clé biodéchets supplémentaire ou non restituée : 6 € TTC (TVA en vigueur 20%)

### PREVENTION DES DECHETS

- Aide de 50 % pour l'achat de couches lavables plafonnée à 200 € (modalités à voir avec le service environnement)
- Aide de 50 % pour l'achat de protections hygiéniques durables plafonnée à 50 € (modalités à voir avec le service environnement)

Pour suivre toutes les infos de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord :

- [www.ccbastides47.com](http://www.ccbastides47.com) – inscription à notre newsletter sur notre site
- [Facebook](#)
- Application Panneau Pocket à télécharger sur smartphones / ou [à consulter sur votre ordinateur](#) – Code postal 47150 ou CC des Bastides en Haut Agenais Périgord.

## Contacts :

### SERVICE ENVIRONNEMENT

Maryse Auroux – responsable du service – [maryse.auroux@ccbastides47.com](mailto:maryse.auroux@ccbastides47.com)

### SERVICE COMMUNICATION

Aude Beaurepaire – chargée de communication – [aude.beaurepaire@ccbastides47.com](mailto:aude.beaurepaire@ccbastides47.com)

### DIRECTION GÉNÉRALE

Glenn Viollet – Marianick Nicaud – Chef.fes de service

[glenn.viollet@ccbastides47.com](mailto:glenn.viollet@ccbastides47.com) – [marianick.nicaud@ccbastides47.com](mailto:marianick.nicaud@ccbastides47.com)



# FAMILLES TÉMOINS : OPÉRATION SPÉCIALE DÉCHETS VERTS

## Partie 2 : Chez Aurélie – Montagnac sur Lède

Le service Environnement de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord met en place l'opération familles témoins pour que les habitants.tes du territoire puissent donner des conseils, rassurer et démontrer que la réduction des déchets est à portée de tous et toutes.

Il y a quelques mois, nous avons lancé une opération « foyers témoins – spéciale déchets verts » pour sensibiliser les habitants et habitantes du territoire à la réutilisation de leurs ressources dans leurs jardins.

Nous avons donc rencontré 2 habitantes et 1 habitant du territoire qui ont témoigné sur leurs pratiques et sur l'utilité de la réutilisation de ces ressources, appelées déchets verts. L'expérience, si elle est partagée, est bien plus efficace et concrète que tous les discours.

Ici, la 2ème vidéo de notre rencontre avec Aurélie, habitante à Montagnac sur Lède :  
<https://youtu.be/foO8zqY7c5I>

Cette démarche est importante pour deux raisons principales : **économique et écologique**. Le paillage, la tonte mulching par exemple permettent moins de passages en déchèterie (réduction du gazole, gain de temps), moins d'entretien et d'eau au quotidien.

Garder ses « déchets verts » permet donc de créer de multiples ressources pour le jardin. Plusieurs autres alternatives durables peuvent apporter des effets bénéfiques sur nos sols, nos plantations, sur les insectes... : le choix des végétaux pour un entretien moins important, des prairies fleuries pour apporter de la biodiversité, broyer ses tailles de haies, et beaucoup d'autres...

Nous publierons **dans le courant du mois de décembre la dernière vidéo**, sur notre page Youtube et nous vous informerons de leur publication.

Rappel : Nous avons déjà publié une vidéo sur les idées reçues du compostage, avec Félix de la Régie du territoire Vallée du Lot, cliquez sur le lien suivant : [https://youtu.be/8rv01HOo\\_bw](https://youtu.be/8rv01HOo_bw)

Pour suivre toutes les infos de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord :

- [www.ccbastides47.com](http://www.ccbastides47.com) – inscription à notre newsletter sur notre site
- [Facebook](#)

# FIBRE OPTIQUE

## DES CONSEILLERS NUMERIQUES A VOTRE ECOUTE



Agen, le 7 décembre 2022

**Objet :** Conseillers numériques

Madame, Monsieur le Maire

Le déploiement de la fibre optique avance en Lot-et-Garonne. A la fin du mois, 75 % des foyers seront éligibles grâce aux déploiements portés par *Lot-et-Garonne Numérique* et par Orange. L'ensemble des foyers et entreprises sera éligible d'ici juin 2024.

Mais il faut dès aujourd'hui répondre aux besoins de chaque habitant et entreprise de Lot-et-Garonne et mobiliser d'autres solutions que la fibre lorsqu'elle n'est pas encore disponible. Il existe pour cela un ensemble de technologies (ADSL, Wifi Haut Débit, 4G Fixe, Satellite...), mais certaines sont malheureusement mal connues.

Afin d'aider chaque habitant et chaque entreprise à trouver une solution adaptée, *Lot-et-Garonne Numérique* a recruté dans le cadre du Dispositif France Service une équipe de trois Conseillers Numériques qui connaissent parfaitement l'ensemble des solutions disponibles : ils sont, gratuitement, au service des collectivités et des administrés pour étudier chaque cas difficile.

Vous trouverez ci joint une affichette présentant ce dispositif et expliquant comment contacter ces Conseillers Haut Débit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pierre CAMANI**  
Président de Lot-et-Garonne Numérique



Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services.

[www.conseiller-numerique.gouv.fr](http://www.conseiller-numerique.gouv.fr)

# LE HAUT DÉBIT POUR TOUS ! PARTOUT EN LOT-ET-GARONNE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La fibre optique sera disponible dans 100% des foyers et entreprises en juin 2024, en attendant des solutions existantes  
Tous les foyers de Lot-et-Garonne peuvent bénéficier d'une solution Internet à Haut Débit !

### 1 Quelle est la solution la plus adaptée à mes besoins ?

5 technologies mobilisables suivant votre adresse

- Réseau cuivre : ADSL, VDSL, SDSL
- Fibre optique
- Wifi Haut Débit
- 4G fixe
- Satellite nouvelle génération

### 2 Comment faire pour y avoir accès ?

- Je me renseigne sur les sites d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI)

### 3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

Vous n'avez pas trouvé de solutions nous pouvons vous aider, contactez les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

conseillers.numeriques@lgnm.com



Crédits : Storyset — Ne pas jeter sur la voie publique

# LA FIBRE FACILE ! AVEC LOT-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En juin 2024, 100% des foyers seront éligibles à la fibre optique. Aujourd'hui, 70% des logements et locaux professionnels sont déjà éligibles en Lot-et-Garonne.  
J'en fais partie, c'est le moment de passer au Très Haut Débit !

### 1 Que peut m'apporter la fibre optique ?

- le Très Haut Débit Internet
- la possibilité de connecter tous mes appareils en même temps : PC, PC portable, tablette, smartphone, TV, console de jeux,...
- une meilleure qualité de réseau : stabilité, latence
- la couverture mobile dans le local, avec la fonction appel Wifi\*

\*si abonnement mobile et smartphone compatibles

### 2 Comment faire pour y avoir accès ?

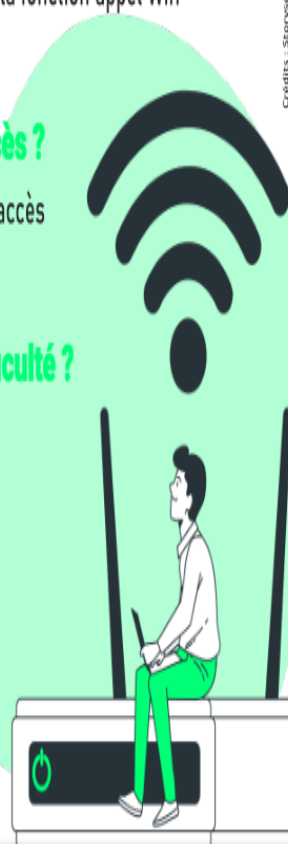
Je consulte le site de mon fournisseur d'accès à Internet (FAI) et des autres FAI

### 3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

- Le service client de mon FAI
- Le service commercial des autres FAI
- Les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

conseillers.numeriques@lgnm.com



Crédits : Storyset — Ne pas jeter sur la voie publique



## Entretien des espaces verts

Bienvenue à Jérémy qui est venu rejoindre l'équipe municipale aux côtés de Patrick au Service Technique en remplacement de Bruno depuis début décembre



## Espace Numérique

Bienvenue à Katia qui vous accueille à l'espace numérique en remplacement d'Alésia depuis le 1er février

**Nouveaux horaires**

**Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h**



## Portes ouvertes Espace Numérique

Le 30 janvier dernier, l'espace numérique a ouvert ses portes pour un après-midi convivial.

Merci à celles et ceux qui ont répondu présents et qui ont été accueillis autour d'un café et de galettes.

Ce moment d'échange a permis de rencontrer des intervenants d'organismes extérieurs comme :

la CAF, la MSA, la Mission Locale, le Conseil Départemental, la structure Eclats de Villeréal.

Nous vous tiendrons informés du lancement des futurs projets qui en découleront en terme d'animations et d'ateliers.

### Démarches administratives

#### Besoin d'aide ?

Nous vous aidons dans vos démarches :

- Carte grise
- Permis de conduire
- Pré-demande de Carte d'Identité/Passeport
- Pôle emploi
- CAF
- Sécurité sociale
- MSA
- Mise en page de vos CV et lettres de motivation
- Autres ...

Service  
GRATUIT

**- Maison d'activités -**  
80 Route de Saint Eutrope  
SAINT VIVIEN  
**SAINT EUTROPE DE BORN**

### Site internet de la commune

[www.sainteutropeborn.fr](http://www.sainteutropeborn.fr)

**Retrouvez toutes les actualités de votre commune sur le site**

**Actualités administratives et diverses,**  
**Agenda des animations,**  
**Informations pratiques,**  
**Services de proximité,**  
**Actualités de nos associations**

Vous pouvez me joindre à ce numéro

**09 62 05 38 58**

ou par mail  
[espace\\_numerique@outlook.com](mailto:espace_numerique@outlook.com)

# INFORMATIONS ASSOCIATIVES

## LA DIANE

La Diane soucieuse de maintenir son rôle dans l'animation de la commune vous propose comme chaque année de venir tous et toutes pour vous retrouver autour d'une bonne table.

Repas de chasse **Dimanche 23 Avril** à midi au prix de 20€ par personne.

Repas grillades grand gibier ou magret le **Samedi 3 Juin** au prix de 18€ par personne.

Repas traditionnel moules frites le **Samedi 29 Juillet**. Le prix sera fixé au dernier moment en fonction du prix des moules à cette date mais devrait se situer entre 13 et 20€ par personne.

Pour toutes autres questions vous pouvez contacter Laurent Barret.

Nous vous attendons nombreux !!!

## LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR

### GYMNASTIQUE DOUCE

ZEN' ET HEUREUX



Le club cherche à enrichir la vie communale en rompant avec l'isolement. Les assouplissements sont suivis d'un groupe de parole.

Gardons les bons réflexes avec les gestes barrières.

**Assouplir nos raideurs  
Renforce notre bonne humeur**

**Tous les jeudis à 15h  
(début de cours)  
sauf vacances scolaires**

**RENDEZ-VOUS :**  
*Maison d'activités de Saint Vivien  
47210 Saint Eutrope de Born*

Pour plus d'information veuillez contacter l'animatrice RO-ZEN (06.61.49.52.94)



# LES AMIS DE LA FRAÎCHE GARDONNE

Après un temps d'inactivité, une nouvelle équipe souhaite que l'association  
« LES AMIS DE LA FRAICHE GARDONNE »  
reprenne vie.

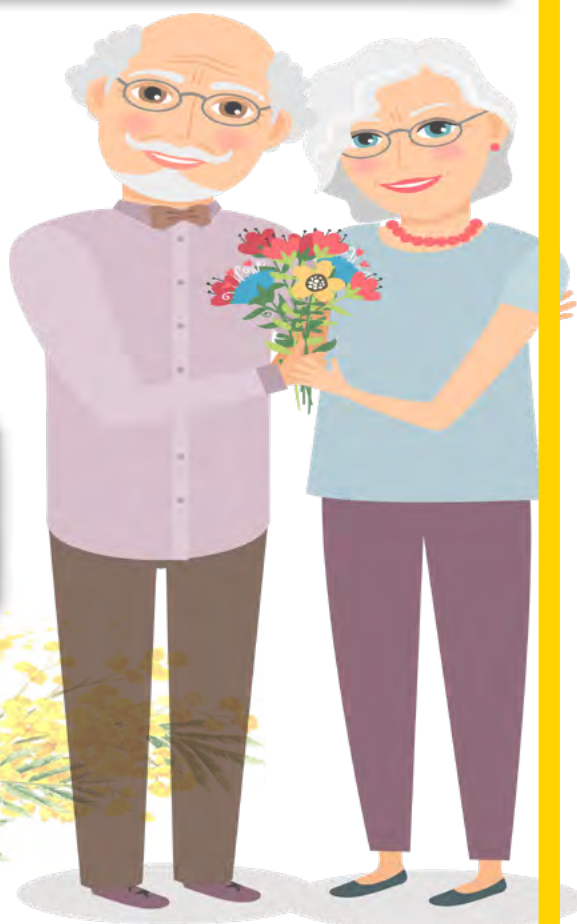
Afin de se présenter et surtout dans une volonté de se réunir  
et passer de bons moments ensemble,  
l'association « LES AMIS DE LA FRAICHE GARDONNE »  
a le plaisir de vous inviter  
à un goûter convivial, pour fêter le printemps,

**le Mercredi 5 avril 2023  
à 15 heures**

à la maison d'activités de St Vivien.

En comptant sur votre présence, anciens, nouveaux  
et futurs adhérents.

Christian LOMPECH



## LES SALTIMBRANQUES

C'est avec bonheur que nous avons repris les répétitions afin de proposer, comme chaque année, nos traditionnelles soirées théâtrales.

Comme beaucoup de troupes, le redémarrage post COVID a été compliqué.  
C'est donc avec un effectif plus réduit mais tout aussi motivé que nous nous affairons à la préparation de nos représentations.

Cette année, nous avons décidé de rajouter un dimanche afin de permettre à ceux qui ne veulent pas sortir le soir de venir se divertir quand même.

Ainsi, nous jouerons quatre fois à St Vivien :

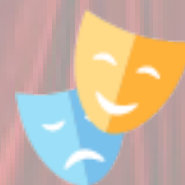
- Samedi 18 mars à 21 h
- Dimanche 19 mars à 14h30
- Vendredi 24 mars à 21h
- Samedi 25 mars à 21h

Et une fois à Salles : le Samedi 1er avril à 21h

Cette année encore, vous pourrez voir des pièces courtes, une farce paysanne, des sketches, des chansons et les fameuses histoires de Marcelou.

Nous vous attendons nombreux pour passer un bon moment en notre compagnie.  
Il n'est pas nécessaire de réserver, les portes ouvrent une heure avant la représentation...  
Alors, venez comme vous êtes !

La troupe des Saltimbranes



# LE COMITE DES FETES

## Côté Bals

Prochain  
Rendez-vous

Calendrier  
2023

### SAINT-EUTROPE-DE-BORN

Salle des Fêtes de St Vivien  
(entre Villeréal - Monflanquin - Cancon)

**DIMANCHE 16 AVRIL 2023**  
14H30 - 19H

Pour la première fois le grand orchestre musette

## THIERRY COUDRET

Ambiance assurée



PÂTISSERIE  
OFFERTE  
BUVETTE

Organisé par le Comité des Fêtes  
Réservation : 05 53 36 67 14

### COMITÉ DES FÊTES de ST-EUTROPE-de-BORN

#### CALENDRIER DES BALS ET ANIMATIONS – 2023



**Samedi 18 Février**  
à 14h30  
Mathieu Martinie

**Dimanche 16 Avril**  
à 14h30  
Thierry Coudret

**Dimanche 21 Mai**  
à 14h30  
Gilles Saby

**Dimanche 10 Septembre**  
à 14h30  
Michel Lagalaye

**Dimanche 15 Octobre**  
à 14h30  
Pascal Terrible

**Dimanche 12 Novembre**  
à 14h30  
Programmation non définie



RESERVATIONS AU 05.53.36.67.14

## Côté Voyage

Le Comité des Fêtes de St Eutrope vous propose  
un voyage

sur la Côte Cantabrique au Pays Basque Espagnol  
du 24 au 28 Avril 2023

**5 JOURS**  
**445 €**

Renseignements au 05.53.36.67.14





En ce début d'année plusieurs manifestations sont à venir.

En relation avec l'APE de Villeréal, nous ferons revivre et participer les enfants, au défilé de Carnaval qui se faisait régulièrement avec ses chars et son Monsieur Carnaval,

### le Samedi 25 Mars à Villeréal.

Une chasse aux œufs de Pâques est prévue au mois d'Avril pour les enfants du RPI et ensuite notre marché aux Fleurs le 1er mai qui, cette année, reprendra en vente sur place et plus en drive comme ces deux dernières années pour le plus grand plaisir de tous.

Un vide grenier pourrait être organisé également à cette même date mais cela reste encore à confirmer.

Une fête des parents pointera le bout de son nez aux beaux jours fin mai sur un format d'auberge espagnole.

Nous espérons pouvoir compter sur l'aide et la participation des parents afin que ces évènements soient festifs et conviviaux dans le but de vous ravir.

Restez attentifs, nous vous tiendrons au courant des dates.

Le bureau de l'APE

### Les membres du nouveau bureau:

Mme DOUBRE Coralie : présidente

Mme NOEL Sandrine : co-présidente

Mr LEMARCHAND Patrice : trésorier

Mme GATES Sophie : vice-trésorière

Mme OPIGEZ Marianne : secrétaire

Mme CASTELLO-JONES Samantha : vice-secrétaire

Mme DUPRAT Marine : co-secrétaire



# ÉCHOS DES ÉCOLES

## ÉCOLE DE ST VIVIEN

### Fête de Noël à l'école



Quand on a fêté Noël à l'école, il y avait des cadeaux sous le sapin quand on est arrivés le matin il y avait un cadeau pour chacun et des cadeaux pour l'école.

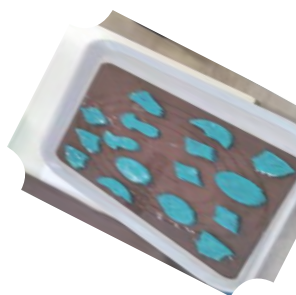
Après nous avons fait des sablés bleus, roses et verts.

Et puis nous sommes allés à une salle des fêtes pour manger avec les copains de Born et Montaut. Ensuite nous sommes allés au cinéma.

Et nous sommes revenus à la salle des fêtes pour chanter devant tous les parents, nous avons goûté et le Père Noël nous a fait une visite surprise!



### Raconte Tapis



Un jour Corinne est venue nous raconter une histoire:

«Le Gros Navet».

C'est l'histoire d'un papi et d'une mamie qui ont semé des graines. Tout a poussé mais il y avait un navet qui était tellement gros qu'il n'arrivait pas à sortir.

Tout le monde tirait mais le navet ne sortait pas. Au bout d'un long moment, le navet sortit quand tout le monde a tiré dessus très fort.





## Sortie USEP

Un jour on est allés faire du sport à la salle de Boudy.

On passait dans le tunnel, on sautait sur le trampoline, on montait sur le pont de singe.

Dans un parcours, il fallait passer dans le cercle sans le toucher et passer sur les plots pour ne pas se faire manger par les crocodiles!

On devait prendre son équilibre sur la corde et après on sautait sur la banquise.

On devait aussi sauter au-dessus des plots.

On a aussi mangé le pique-nique avec des sandwiches, des chips, des tomates et de la compote pour le dessert.

C'était une super journée ! Dommage que Mathilde était malade et qu'elle ait dû repartir avec sa mamie.





## Prochainement



**Le défilé de Carnaval aura lieu VENDREDI 31 MARS  
(repli le 7 avril en cas de pluie)**

**Défilé dans Saint Vivien à partir de 10H30.**

**Nous comptons sur votre présence !**

## Mauvaise surprise



**Au voleur !**

Les poules de l'école  
ont été volées par  
des bandits.

Et ça nous rend très tristes.

Les élèves de PS/MS



## L'atelier Projets

L'atelier Projets se déroule le mardi et jeudi matin de 8H30 à 8H55.

Cet atelier consiste à construire des projets qu'on présentera à la classe et au RPI à la fin de l'année scolaire.

Parmi les projets choisis, il y a la construction d'un jeu de société par Elsa, Chloé, Candice et Gauthié, d'un autre par Sacha et Léonce, d'un jeu d'agilité par Corey et Mathéo, d'un jeu de questions par Léonie, Lou et Maïa ou par Soen, et Lenny, d'un labyrinthe de billes par Ethan et Viktor, d'un projet pâtisserie par Mattie, Stanie et Maé, d'un exposé par Léonie, Lou et Maïa.

D'autres sont à venir. Il nous tarde de présenter ces projets.



Corey, Elsa et Stanie (CM2)

## La semaine du goût

La semaine du goût a eu lieu du 10 au 16 octobre.



À Montaut, c'était une semaine particulière car on a goûté des choses.

Le premier jour, nous avons fait un apéritif. C'était une dégustation de sirops bio : les trois goûts des sirops étaient fleur de sureau, fleur d'acacia et feuilles de menthe.

Maîtresse nous a apporté des gâteaux apéro.

Le deuxième jour, nous avons goûté des légumes. D'abord, nous les avons identifiés crus et nous les avons goûtés cuits à l'eau. Il y avait de la courgette, du potimarron, de la patate douce, du topinambour, du concombre, de l'aubergine, du poivron et du butternut.

Le troisième jour, nous avons fait une dégustation de fromages. Les voici : le fromage de chèvre, le fromage de brebis et le fromage de vache. Nous avons hésité entre le fromage de brebis et de vache.

Le quatrième jour, nous avons fait un petit déjeuner façon auberge espagnole et les parents étaient invités.

Il y avait plein de choses apportées par chacun : des viennoiseries, des tartines, des fruits, des jus, des gâteaux, du lait de vache et de chèvre, des yaourts, des céréales et un adulte a fait des œufs brouillés.

Léonie et Lou (CM2)



# JEUX

## ADULTE

### Mots contraires

Âcreté	<b>1</b>	Aigu		Parfum		Suave	
Fin		Grand		Inodore		Empuantir	
Obtus		Chaud		Faible		Courbe	
Froid		Court		Embaumer		Odorant	
Carré		Haut		Tendre		Dur	
Glacial		Douceur	<b>1</b>	Lourd		Amollir	
Long		Large		Droit		Puanteur	
Petit		Rond		Poli		Léger	
Étroit		Brûlant		Durcir		Raboteux	
Bas		Grossier		Fétide		Fort	

### Mots fléchés

GRAVES METTRA AU BON DIAMÈTRE		PETITS TRAITS SUSPENDUE		PLUIE FINE SOTTISIERS		ENTRE- LACER CROCHET		ENZYME
DOUTEUSES DÉSHABILLE								
MEMBRANES ASINUS								L'ARAIGNÉE SA TOILE
						COORDONNE ÉQUILIBRE		
BORDERA EN COUSANT		ROSIRA	BRILLE		CLASSE- MENT COUTUME			
							D'ARABIE	
EXPRIMERAS PAR LE VISAGE LUTTERA								
ADJECTIF POSSESSIF				ABÏMA PART				INDIQUE UN CHOIX À FAIRE
PARTIRA	PARFOIS ÉVEILLÉ					BANDE ORIGINALE		
			TERRE LIBRE					

Solution en page 30

# ACTIVITE

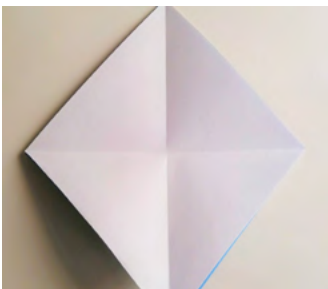
## ENFANT

### Lapinou le croqueur de livres

## Le marque pages amusant de Pâques!

Pour construire votre marque-page vous aurez besoin de:

- une feuille blanche
- une feuille un peu cartonnée et de couleur
- de la colle en bâton
- un feutre



Etape 1: Superposez votre feuille blanche et une feuille cartonnée de la couleur de votre choix et coupez-les de façon à obtenir un carré. NB: la feuille de couleur doit être sous la feuille blanche.

Etape 2: Pliez votre carré en joignant la pointe du bas avec celle du haut et faites de même avec le côté gauche et le côté droit. Vous aurez ainsi deux belles diagonales au centre de votre carré blanc. NB: assurez-vous que vos feuilles soient bien superposées à toutes les étapes.

Etape 3: Pliez à nouveau votre pointe du bas vers le haut, mais rabattez-la ensuite de moitié vers le bas.



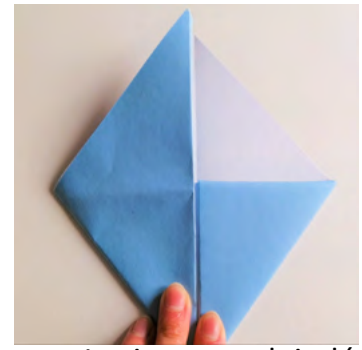
Etape 4: Pliez votre grand triangle coloré de droite en deux.



Etape 5: Ouvrez-le à nouveau et ramenez le bout extérieur de votre triangle coloré sur la pointe blanche du haut de votre carré d'origine.



Etape 6: Rabattez votre moitié du triangle coloré dans la pochette qui se sera créée au centre de votre carré. Faites exactement la même chose du côté gauche.



Etape 7: Le marque-page est prêt, maintenant donnez vie à votre Lapinou en lui découpant des oreilles, un petit museau et deux grandes dents.



Etape 8: On colle le tout sans oublier de lui dessiner des yeux et des moustaches.



Et voilà Lapinou, le croqueur de livres!!!



Joyeuses Fêtes de Pâques les 9 et 10 avril!

# SOLUTIONS

## JEUX

Âcreté	1	Aigu	3	Parfum	11	Suave	20
Fin	2	Grand	8	Inodore	12	Empuantir	14
Obtus	3	Chaud	4	Faible	13	Courbe	17
Froid	4	Court	7	Embaumer	14	Odorant	12
Carré	5	Haut	10	Tendre	15	Dur	15
Glacial	6	Douceur	1	Lourd	16	Amollir	19
Long	7	Large	9	Droit	17	Puanteur	11
Petit	8	Rond	5	Poli	18	Léger	16
Étroit	9	Brûlant	6	Durcir	19	Raboteux	18
Bas	10	Grossier	2	Fétide	20	Fort	13

	C		T		B		T	
C	A	L	I	B	R	E	R	A
	V	E	R	E	U	S	E	S
D	E	V	E	T	I	S	S	E
	R	E	T	I	N	E	S	
A	N	E	S	S	E		E	T
	E			I		T	R	I
O	U	R	L	E	R	A		S
	S	O	U	R	I	R	A	S
R	E	S	I	S	T	E	R	A
	S	E	S		U	S	A	
		R	E	V	E		B	O
I	R	A		A	L	L	E	U

**N'hésitez pas à me faire part de vos idées sur les jeux que vous souhaiteriez retrouver dans nos prochains numéros**

# RECETTES



## SALADE DE SPAGHETTIS DE COURGETTES, CREVETTES AU CITRON ET PARMESAN

### GUIDE DE PRÉPARATION

Pour 4 pers

Temps : 20 min

Facile

#### INGRÉDIENTS

2 gousses d'ail  
1 ciboule  
16 crevettes cuites  
Huile d'olive  
2 citrons bio  
4 courgettes de couleur  
50 g de cacahuètes  
1 poignée  
de pousses d'épinards  
50 g de parmesan en copeaux

#### PRÉPARATION

**ÉTAPE 1** - Pelez, dégermez et pressez l'ail. Ciselez la ciboule et rincez les épinards. Râpez les zestes et pressez le jus d'un citron. Décortiquez les crevettes et faites les mariner 1h avec 4 cuillères à soupe d'huile d'olive, le jus et les zestes de citron, l'ail, la ciboule, salez et poivrez .

**ÉTAPE 2** - Lavez les courgettes, coupez les extrémités et taillez-les en spaghetti ou en tagliatelles à l'aide d'un coupe légumes spirale ou d'un économiseur.

**ÉTAPE 3** - Dans une poêle, faites griller les cacahuètes quelques minutes sans matière grasse. Dans une autre poêle, faites sauter pendant 3 à 4 min, les crevettes dans un peu d'huile jusqu'à ce qu'elles soient dorées.

**ÉTAPE 4** - Dans un saladier, mélangez les courgettes avec les crevettes les épinards, ajoutez les cacahuètes, arrosez du jus du second citron et d'huile d'olive. Parsemez de copeaux de parmesan et de zestes de citron, dégustez aussitôt.

## TIRAMISÙ A LA FRAISE

Pour 6 pers



Préparation. : 20 min

Facile

#### INGRÉDIENTS

500 g de fraises  
16 biscuits à la cuillère  
ou biscuits roses de Reims  
120 g de sucre  
5 oeufs  
350 g de mascarpone  
15 cl de crème à l'amande  
2 cuil à soupe d'amaretto  
sucre glace

#### GUIDE DE PRÉPARATION

**ÉTAPE 1** - Mixez 250 g de fraises avec 20 g de sucre et l'amaretto. Trempez les biscuits dans le coulis de fraises et rangez-les au fond d'un plat à bords hauts. Placez au frais.

**ÉTAPE 2** - Fouettez le sucre restant avec les jaunes d'oeufs, mélangez avec le mascarpone et la crème à l'amande. Montez les blancs d'oeufs en neige, mélangez-les délicatement à la préparation. Versez le tout dans le plat pour couvrir les biscuits. Laissez reposer 6 h minimum au frais.

**ÉTAPE 3** - Pour servir, coupez le reste des fraises en deux, et rangez-les sur le tiramisù et saupoudrez de sucre glace.

Bon appétit

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Mois	Jours	Heures	Associations	Lieux	Animations
<b>MARS</b>	Samedi 18	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	THEATRE
	Dimanche 19	14h30	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	THEATRE
	Vendredi 24	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	THEATRE
	Samedi 25	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	THEATRE
<b>AVRIL</b>	Mercredi 5	15h	LES AMIS DE LA FRAICHE GARDONNE	Maison des Activités	GOUTER RENCONTRE
	Dimanche 16	14h30	COMITE DES FETES	Salle des fêtes	BAL AVEC THIERRY COUDRET
	Dimanche 23	12h	LA DIANE	Salle des fêtes	REPAS DE CHASSE
<b>MAI</b>	Lundi 1er		Association des Parents d'Elèves	St Vivien	MARCHE AUX FLEURS
	Dimanche 21	14h30	COMITE DES FETES	Salle des fêtes	BAL AVEC GILLES SABY
<b>JUIN</b>	Samedi 3	20h30	LA DIANE	Salle des fêtes	REPAS DE CHASSE/GRILLADES